OLYMPIQUE MARCQUOIS FOOTBALL

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 juin 2026

Fiduciaire Métropole Audit
Commissaire aux comptes
American Institute of Certified Public Accountant International Affiliate

Fiduciaire Métropole Audit
26, boulevard du Général de Gaulle
59100 ROUBAIX

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 juin 2026

OLYMPIQUE MARCQUOIS FOOTBALL
Association pour la pratique du football, des activités sportives et physiques.
41 BD GEORGES CLEMENCEAU 59700 MARCQ-EN-BAROEUL

Aux membres de l'Association OLYMPIQUE MARCQUOIS FOOTBALL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OLYMPIQUE MARCQUOIS FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Contributions volontaires » de la partie « Autres informations » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des contributions volontaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données avec le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association OLYMPIQUE MARCQUOIS FOOTBALL.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roubaix, le 25 septembre 2026

Le Commissaire aux comptes,

Fiduciaire Métropole Audit



François DELBECQ
Associé

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT
Pour Authentification
Exercice clos le 30/06/2026

Bilan actif

	Brut	Amortissemen Dépréciation	Net au 30/06/2026	Net au 30/06/2025
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solu				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	*19 118*	*4 670*	*14 448*	*3 402*
Immobilisations corporelles en cours, avances et acompt	*5 192*		*5 192*	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	*15*		*15*	
Total II	**24 325**	**4 670**	**19 655**	**3 402**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	*38 040*		*38 040*	*36 442*
Autres créances	*7 239*		*7 239*	*3 720*
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	*296 628*		*296 628*	*253 233*
Total III	**341 907**		**341 907**	**293 394**
TOTAL GENERAL (I+I+III+IV+V+VI)	**366 232**	**4 670**	**361 562**	**296 796**

Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairements compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT
Pour Authentification
Le 30/06/2026

Bilan passif

	au 30/06/2026	au 30/06/2025
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Autres fonds propres	*44 476*	*44 476*
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	-1 247	-12 991
Excédent ou déficit de l'exercice	**70 073**	**11 743**
Situation nette (sous-total)	**113 302**	**43 229**
Total I	**113 302**	**43 229**
AUTRES FONDS PROPRES		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 987	23 810
Dettes fiscales et sociales	13 959	8 992
Autres dettes	9 484	12 425
Produits constatés d'avance	206 830	208 340
Total V	**248 260**	**253 567**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**361 562**	**296 796**

(1) Dont à plus d'un an (a)	2 485
Dont à moins d'un an (a)	245 775
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT le 30/06/2026
Pour Authentification

Compte de résultat

	Exercice N 30/06/2026	Exercice N-1 30/06/2025
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	169 933	188 877
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	*106 343*	*118 440*
Ventes de prestations de services	*71 863*	*31 987*
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	*151 250*	*172 785*
Ressources liées à la générosité du public	*148 641*	*104 372*
Dont Dons manuels	12 211	16 196
Dont Mécénats	136 320	88 026
Contributions financières	*43 000*	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		8 000
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		5 913
Autres produits	39 353	2 853
Total I	**730 383**	**633 225**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	62 359	74 527
Autres achats et charges externes	460 429	461 396
Impôts, taxes et versements assimilés	6 939	5 085
Salaires	117 444	71 024
Cotisations sociales	7 877	6 765
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 159	1 971
Autres charges	307	254
Total II	**657 513**	**621 022**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**72 870**	**12 203**
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	2 135	2 110
Total III	**2 135**	**2 110**
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**2 135**	**2 110**

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT
Exercice clos le 30/06/2026
Pour Authentification

Compte de résultat

	Exercice N 30/06/2026	Exercice N-1 30/06/2025
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**75 005**	**14 313**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		20
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		**20**
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 932	2 590
Total des produits (I+III+V)	732 518	635 356
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	662 445	623 612
EXCEDENT OU DEFICIT	**70 073**	**11 743**

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT
Pour Authentification

Désignation de l'association : OM FOOTBALL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2026, dont le total est de 361 562 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 70 073 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/09/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association, fondée en 1921 à Marcq en Baroeul a pour objet la pratique du football, des activités sportives et physiques.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2026 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun évènement survenu au cours de l'exercice susceptible d'entrainer une modification significative dans l'activité de l'Association n'est à signaler.
De plus, à la date de l'arrêté des comptes par le comité directeur du 07/09/2026 en vue de préparer la tenue de l'assemblée générale Ordinaire appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2026, la gouvernance n'a pas relevé d'incertitude significative susceptible de remettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son activité.

Changement de méthode :
L'application du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif a eu un impact sur la présentation des charges et produits exceptionnels en 2026, ces éléments étant reclassés en charges et produits d'exploitation. La notion de transfert de charges a également était retirée.
Le montant des transfert de charges reclassés est de 8 917€

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT
Pour Authentification

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque ou en caisse. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Provisions pour Indemnités de Départ à la Retraite (PIDR)

Absence de comptabilisation des Provisions pour Indemnités de Départ à la Retraite (PIDR).
Cette absence est justifiée par la composition de l'effectif, qui se caractérise par sa jeunesse et un faible niveau d'ancienneté.

Autres éléments significatifs

Pour rappel, l'association Olympique Marcquois Football a mis en place à compter du 1er juillet 2023 une sectorisation de ses activités pour dissocier la partie fiscalisée.

Pas d'évènement post-clôture à mentionner.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 913	13 205		24 310
Immobilisations financières		15		15
Total	**5 913**	**13 220**		**24 325**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 511	2 159		4 670
Immobilisations financières				
Total	**2 511**	**2 159**		**4 670**
ACTIF NET				**19 655**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 3 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT
Pour Authentification
Exercice clos le 30/06/2026

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Ventilation des dotations				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		2 159		
Dotations de l'exercice		**2 159**		

	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Ventilation des diminutions			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Diminutions de l'exercice			

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT
Pour Authentification

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 45 279 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	38 040	38 040	
Autres	7 239	7 239	
Charges constatées d'avance			
Total	**45 279**	**45 279**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances clients et comptes rattachés correspondent principalement aux engagements d'adhésions pour l'exercice 2026/2027.

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT
Pour Authentification
Exemplos le 30/06/2026

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	44 476				44 476
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves		11 743		11 743	
Report à Nouveau	-12 991		11 743		-1 247
Excédent ou déficit de l'exercice	11 743	-11 743	70 073		70 073
Situation nette	**43 229**		**81 817**	**11 743**	**113 302**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	**43 229**		**81 817**	**11 743**	**113 302**

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 248 260 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 987	17 987		
Dettes fiscales et sociales	13 959	13 959		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 484	6 999	2 485	
Produits constatés d'avance	206 830	206 830		
Total	**248 260**	**245 775**	**2 485**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Les autres dettes concernent le rachat du contrat de photocopieur par un nouveau prestataire. L'apurement de cette dette se fait selon la poursuite de l'échéancier.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	9 120
Dettes provis. pr congés à payer	5 396
Charges sociales s/congés à payer	595
Total	**15 111**

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	75 700		
Produits constatés d avance Licence	131 130		
Total	**206 830**		

Les produits constatés d'avance sont composés de la subvention commune pour 69 K€, la refacturation du matériel informatique pour 5.2 K€, la subvention district pour 1.5 K€ les cotisations 2026/2027 pour 131 K€.

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/06/2026	30/06/2025
Cotisations adhérents	169 933	179 383
Recettes club house ventes équipements	106 343	118 440
Stages billeterie panneaux de publicité	71 864	31 987
Indemnités FFF		9 493
TOTAL	**348 139**	**339 303**

Les produits d'exploitations sont comptabilisés de la manière suivante :
- Les cotisations sont constatées en produits pour l'exercice courant la saison sportive.
- Les recettes de club house, de ventes d'équipements et de prestations de services sont constatées au moment de la réalisation de la prestation
- Les indemnités versées par la FFF sont constatées à l'encaissement et comptabilisées dans le compte #758 pour 43 K€.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Les subventions ont été perçues des collectivités territoriales, à savoir la commune et le département.

Autres produits

Le poste "Autres produits" s'élève à 39k€ au titre de l'exercice contre 2.8k€ au titre de l'exercice précédent.
Cette variation s'explique principalement par l'enregistrement de produits pour un montant de 36k€ (participation aux tournois extérieurs). La contrepartie de ces produits est comptabilisée en charges externes (compte 625400) pour un montant sensiblement équivalent. Ces opérations sont sans incidence significative sur le résultat de l'exercice.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 5 personnes dont 2 apprentis.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				
Employés	5		5	5
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	**5**		**5**	**5**

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les trois plus hauts dirigeants au sens de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 sont le président, le trésorier et le secrétaire. Ces mandataires sociaux sont bénévoles.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	143 121	114 235
Dons en nature		
Total	**143 121**	**114 235**
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	76 338	76 338
Prestations	66 783	37 897
Personnel bénévole		
Total	**143 121**	**114 235**

Les heures de bénévolats sont valorisées au SMIC en vigeur au 1er janvier 2026.

Autres informations

Concernant le matériel, l'autorisation est consentie à titre gratuit.
Toutefois, la valorisation de l'occupation peut être évaluée à :
- 6063 heures de mise à disposition de terrain à 10 euros par heure
- 72 heures de mise à disposition de salle à 14 euros par heure
- 60 mètres carrés de stockage à 50 euros le m²/an
- 90 mètres carrés de bureau club house à 130 euros le m²/an

Soit un total de 76 338€/an.